Exemplaire destiné -- au Greffe du Tribunal de Commerce *
— à la Banque Nationale de Belgique *

89.039 0035

COMPTES ANNUELS

A1.

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE :

SEGERS

Forme juridique : *Société privée à responsabilité limitée*

Adresse : *Rue du Grand Hospice* N° : *20* Bte :

Code postal : *1000* Commune : *Bruxelles*

Registre *Commerce* Lieu : *Bruxelles* N° : *498.917*

Numéro de T.V.A. ou Numéro National *432.654.345*

DATE *07 / 12 / 87* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS AU *31 / 12 / 88* approuvés par l'assemblée générale du *09 / 05 / 89*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *07 / 12 / 87* au *31 / 12 / 88*

Exercice précédent du / / au / /

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Carine SEGERS *Gérante*
Rue du Grand Hospice 20, 1000 Bruxelles

(éventuellement suite page)

Nombre de pages déposées : *11* (normalisées : *11* ; non normalisées :)

Numéros des pages normalisées, non déposées parce que sans objet :

A6, A10, A14

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

Carine SEGERS
gérante

* Biffer ce qui ne convient pas.

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

NAT 20	GR 01	Date du dépôt 11. V. 1989	Pages 10	L F	ZONE RESERVEE CM 0 P 1 T 2	N° FILM 89.039 0036	PAGE 1
T.V.A.	432.654.345						A2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	3.489.484	
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	2.000.000	
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	1.390.484	
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	1.212.101	
C. Mobilier et matériel roulant	24	178.383	
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	99.000	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	9.632.653	
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	1.725.323	
A. Stocks	30/36	1.725.323	
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	6.599.430	
A. Créances commerciales	40	6.499.430	
B. Autres créances	41	100.000	
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	1.293.986	
X. Comptes de régularisation	490/1	13.914	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	13.122.137	

PREMIER EXERCICE SOCIAL

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 432.654.345

89.039 0037

A3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	853:183	
I. Capital (ann. III)	10	750.000	
A. Capital souscrit	100	750.000	
B. Capital non appelé (–)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	75.000	
A. Réserve légale	130	75.000	
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	28.183	
Perte reportée (–)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES **VII. Provisions pour risques et charges** (ann. IV)	16		
DETTES	17/49	12.268.954	
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	900.000	
A. Dettes financières	170/4	900.000	
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	900.000	
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	11.368.954	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	300.000	
B. Dettes financières	43	114.266	
1. Etablissements de crédit	430/8	114.266	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	6.738.451	
1. Fournisseurs	440/4	6.738.451	
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	224.581	
1. Impôts	450/3	139.593	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	84.988	
F. Autres dettes	47/48	3.991.656	
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	13.122.137	

PREMIER EXERCICE SOCIAL

T.V.A. 432.654.345

89.039 0038 A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } *mentions facultatives*	70	32.308.393	
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	26.470.947	
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	5.837.446	
Marge brute d'exploitation (solde négatif). (−)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (−)	62	4.492.851	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (−)	630	840.166	
E. Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerc. (dotations −, reprises +).	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations −, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (−)	640/8	21.165	
H. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restr. (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	483.264	
Perte d'exploitation (−)	64/70		
II. Produits financiers	75	701	
Charges financières (−)	65	424.829	
Bénéfice courant avant impôts. (+)	70/65	59.136	
Perte courante avant impôts (−)	65/70		
III. Produits exceptionnels	76	44.047	
Charges exceptionnelles (−)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	103.183	
Perte de l'exercice avant impôts (−)	66/70		
IV. Impôts sur le résultat (−)(+)	67/77		
Bénéfice de l'exercice. (+)	70/67	103.183	
Perte de l'exercice (−)	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	78		
Transferts aux réserves immunisées (−)	68		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	103.183	
Perte de l'exercice à affecter (−)	(68/70)		

PREMIER EXERCICE SOCIAL

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

A. Bénéfice à affecter	70/69	103.183	
Perte à affecter (−)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	103.183	
Perte de l'exercice à affecter (−)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (−)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (−)	691/2	75.000	
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	75.000	
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (−)	693	28.183	
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer. (−)	694/6		
1. Rémunération du capital.	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 432.654.345

89.039 0039

A5.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159		8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	2.500.000	8169	1.730.650	8365	99.000
. Cessions et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	2.500.000	8199	1.730.650	8395	99.000
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269		8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	500.000	8279	340.166	8475	
. Repris (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés (-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	500.000	8329	340.166	8525	
d) MONTANTS NON APPELES (-)						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139	2.000.000	8339	1.390.484	8565	99.000

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 432.654.345 — 89.039 0040 — A7.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants *(en francs)*	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
— Au terme de l'exercice précédent	8700		xxxxxxxxxxxxxxxxx
— Modifications au cours de l'exercice :			
Constitution		750.000	
— Au terme de l'exercice	8701	750.000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts sociales			750

	Codes	1 Montant non appelé *(rubrique 101)*	2 Montant appelé, non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu *(en francs)*	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
— la société elle-même.	872		
— ses filiales et sous-filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
(montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours.	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT *(en francs)*	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : — détenues par la société elle-même	877		
— détenues par les filiales et sous-filiales	878		

 © Banque Nationale de Belgique.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, *en francs*

Ventilation de la rubrique 16 du passif si celle-ci représente un montant important.

1 Exercice

V. ETAT DES DETTES, *en francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES (OU PARTIE DES DETTES)		
		1 échéant dans l'année	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3 ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	*(rubrique 17)*	
TOTAL	891	300.000	900.000	

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		114.266
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903		
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		114.266

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, *en francs* (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	139.593
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

 © Banque Nationale de Belgique.

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, *en francs*, sauf 1

	Codes	Exercice
1. Effectif moyen du personnel	9090	4
2. Frais du personnel (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.435.846
b) Cotisations patronales d'assurances sociales.	621	1.308.559
c) Primes patronales pour assurances extra-légales.	622	
d) Autres frais de personnel.	623	163.197
e) Pensions	624	

VII. RESULTATS FINANCIERS, *en francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif.	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653	286.378	

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en francs*

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers.	9149	
dont :		
— effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos.	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice	
		pour surêté de dettes et engagements	
		1 **de l'entreprise**	2 **de tiers**
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription.	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription.	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919	84.679	
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

 © Banque Nationale de Belgique.

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	*L*	*NR*	*100*	
2. Immobilisations incorporelles	*L*	*NR*	*20*	
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux. (1)				
4. Installations, machines et outillage (1)	*L*	*NR*	*20*	
5. Matériel roulant (1)				
6. Matériel de bureau et mobilier (1)	*L*	*NR*	*10* *20*	
7. Autres immobilisations corporelles				

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : F.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : F.

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

(1) Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

 © Banque Nationale de Belgique.

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la **méthode** (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché si elle est** inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :
   FIFO
3. Marchandises : *Prix de revient*

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

— Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
— Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

En ce qui concerne les droits d'usage résultant de contrats de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)* :

a) les redevances et loyers afférents à l'exercice se sont élevés :
   — pour les locations-financement de biens mobiliers à : F.
   — pour les locations-financement de biens immobiliers à : F.
b) les redevances et loyers afférents aux exercices ultérieurs s'élèvent :
   — pour les locations-financement de biens mobiliers à : F.

 © Banque Nationale de Belgique.